

COMPTE RENDU

DU CONSEIL MUNICIPAL DE NOZEROY du 08 Juin 2020

Présents : Dominique Chauvin, François Mivelle, Daniel Jeannaux, Sylvie Bourgeois, Georges Balanche, Audrey Menin, Emilie Coulon, Laurent Lestienne, Yvette Ramboz et Raphaël Tomatis.

Excusée : Marine Binetruy

Absent : /

Début de la séance, 20h15.

1/. Délégation de fonctions aux adjoints.

Cité par Le maire comme suivant :

- 1er adjoint, délégué aux affaires économiques, sociales et de l'état civil.
- 2ème adjoint, délégué aux affaires urbaines et du personnel communal.
- 3ème adjoint, délégué aux affaires électorales, des fêtes et cérémonies et de état civil.

Accepté par l'ensemble du conseil.

2/. Vote du taux d'indemnité du maire et des adjoints.

M. le Maire rappelle que la loi prévoit que les indemnités des élus sont votées par le conseil municipal dont le barème est fixé en fonction du nombre d'habitant sur la commune (inférieur à 500 habitants pour NOZEROY), à l'exception de l'indemnité du maire qui bénéficie à titre automatique, sans délibération, d'indemnités de fonction fixées selon le barème énoncé à l'article L2123-23 du CGCT. Toutefois, le conseil municipal peut, à la demande du Maire et par délibération, fixer, pour celui-ci une indemnité inférieur au barème.

Une majoration de 15% pour les communes ancien chefs- lieux de canton est possible.

A l'unanimité, il a été décidé que les indemnités des adjoints seraient réparties en un tiers chacun, les propositions du Maire sont validées.

FONCTION	POURCENTAGE	MONTANT BRUT en €
Maire	25.5%	991.80
	15% (majoration ancien chef-lieu)	148.77
1 ^{er} adjoint	9.9%	385.05
2 ^{ème} adjoint	9,9%	385.05
3 ^{ème} adjoint	9.9%	385.05

3/. Vote de délégation de signature au maire.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de reconduire la délégation de signature au maire, sur la durée de son mandat concernant les points suivants :

- de procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus dans le budget dans la limite de 200 000 euros, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change, ainsi que de prendre les décisions nécessaires pour réaliser tout placement de fonds (par dérogation à l'obligation de dépôt auprès de l'Etat) et de passer à cet effet les actes nécessaires.

- de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant initial supérieur à 5% lorsque les crédits sont inscrits au budget.

- de décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans.

- de passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes

- de prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans le cimetière

- d'accepter les dons et legs qui se sont grevés ni de conditions ni de charges.

Monsieur le Maire souligne que ce dispositif est rare est que les décisions seraient toujours amenées devant le conseil municipal avant signature.

4/. Nomination des délégués titulaires et suppléants

Les nominations se sont faites sur la base du volontariat. Les membres des différents syndicats et commissions sont les suivants :

DELEGUES TITULAIRE(s) et SUPPLEANT(s) /SYNDICATS 2020		
COMMUNAUTE DE COMMUNES	Le Maire	Dominique CHAUVIN
	Le 1er adjoint	François MIVELLE
SIVOM PLATEAU DE NOZEROT	Délégué titulaire	BINETRUY Marine
	Délégué suppléant	BALANCHE Georges
SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DU CENTRE EST DU JURA	1er délégué titulaire	JEANNAUX Daniel
	2ème délégué titulaire	BALANCHE Georges
	délégué suppléant	MIVELLE François
SIDEC DU JURA	Délégué	CHAUVIN Dominique
SYNDICAT DE LA HAUTE JOUX	1er Délégué titulaire	TOMATIS Raphaël
	2ème délégué titulaire	MENIN Audrey
SIVOS NOZEROT	1er délégué titulaire	BINETRUY Marine
	2ème délégué titulaire	MENIN Audrey
	3ème délégué titulaire	COULON Emilie
	Délégué suppléant	RAMBOZ Yvette
CONSEIL D'ECOLE	1er délégué	BOURGEOIS Sylvie
	2ème délégué	COULON Emilie
SYNDICAT HORTICOLE	Délégué titulaire	JEANNAUX Daniel
	Délégué suppléant	LESTIENNE Laurent
ASSOCIATION DES COMMUNES FORESTIERES DU JURA	Délégué titulaire	MENIN Audrey
	Délégué suppléant	TOMATIS Raphaël

COMMISSIONS 2020		
Bâtiments communaux	Responsable	D. Jeannaux
	Délégués	Y. Ramboz, R. Tomatis, A. Menin
	Suppléants	D. Chauvin, G. Balanche, F. Mivelle
Camping	Responsable	R. Tomatis
	Délégués	E. Coulon, F. Mivelle
Cimetière	Responsable	R. Tomatis
	Délégués	A Menin, E. Coulon
Collège	Responsable	S. Bourgeois
	Délégué	G. Balanche
Commerce Ambulant	Responsable	S. Bourgeois
Appel d'offre	Responsable	L. Lestienne
	Délégués	Y. Ramboz, F. Mivelle, D. Jeannaux
	Suppléants	R. Tomatis, G. Balanche, D. Chauvin
Commission des Impôts	Responsable	D. Chauvin
Elections	Responsable	F. Mivelle
	Délégués	Y. Ramboz, S. Bourgeois
Employés municipaux, espaces verts et voirie	Responsable	D. Jeannaux
	Délégués	Y. Ramboz
Impôts - Finances	Responsable	D. Chauvin
	Délégués	F. Mivelle, D. Jeannaux, M. Binetruy
Information et relation publique	Délégués	M. Binetruy S. Bourgeois, R. Tomatis, F. Mivelle, D. Chauvin
Patrimoine	Responsable	F. Mivelle
	Délégués	S Bourgeois, D. Chauvin
Correspondant défense	Responsable	L. Lestienne

7/. Délégation de signature secrétaire de mairie.

L'ensemble du conseil approuve cette délégation pour :

- la réalisation et l'audition commune ou des entretiens séparés, préalables au mariage ou à la transcription,
- La réception des déclarations de naissance, de décès, d'enfants sans vie, de reconnaissance d'enfants, de déclaration parentale conjointe de changement de nom de l'enfant, du consentement de l'enfant de plus de 13 ans à son changement de nom, du consentement d'un enfant majeur à la modification de son nom en cas de changement de filiation.
- La réception des demandes de changement de nom.
- La rectification des erreurs ou omissions purement matérielles des actes d'état civil.
- La transcription et mention en marge de tous documents ou jugements sur les registres d'état civil.
- L'établissement de tous actes relatifs aux déclarations ci-dessus.

8/. Vote des taxes.

Le conseil a décidé de reconduire le même schéma que pour les années précédentes, c'est à dire de ne pas les augmenter soit 18.85% pour la taxe foncière sur les propriétés bâties et 30.03% pour la taxe foncière non bâtie. Monsieur le Maire précise que la commune n'a pas à délibérer sur le taux de la taxe d'habitation, amenée à disparaître.

9/. Orientations budgétaires.

Le report des élections dû à la crise de la COVID 19 a limité les projets de l'année 2020. Il fût accepté par le précédent conseil trois projets :

- Adduction d'eau à la nouvelle caserne des pompiers (coût partagé avec les autres communes de 1ère intervention).
- Renouvellement du poste informatique de la secrétaire de mairie.
- Rénovation des aires de jeux.
- Rénovation de l'appartement situé à l'étage de l'ancienne perception.

Des projets sont en préparation :

- Rénovation du coffret électrique au camping (en attente de devis).
- Récupérateur d'eaux grise pour le camping (lien à faire avec l'entreprise).
- Balayeuse pour le tracteur de la commune (en attente de précision sur les devis).
- Installation d'une pompe à eau temporisée dans la fontaine qui sera située devant les toilettes publiques grande rue. Le devis de l'entreprise CUYNET de 929€ HT est validé à l'unanimité.

Idées de projet pour la fin d'année à mettre à l'ordre du jour des prochaines réunions de conseil :

- Question de la vitesse excessive dans la grande rue.
- Aire de pique-nique ?
- Salle d'exposition ?
- Hôtel du parc ?
- Bancs au camping, et près de la fontaine à côté de la pharmacie.
- Peinture des volets des bâtiments communaux adjacents à la tour.

10/. Questions diverses.

- Droit de préemption de la commune sur une parcelle terrain en vente près du lagunage.

Le conseil a décidé de ne pas prendre son droit de préemption.

- Suivi de la construction de la nouvelle caserne des pompiers.

Le maire fait partie du comité de pilotage, il présente l'esquisse des plans. il nous fera un compte rendu de l'avancement du dossier à l'issue de chaque réunion.

- Carte avantage jeune.

Le conseil décide de prendre en charge 50% du prix de la carte, aux jeunes de la commune. Une information sur les modalités d'attribution et de commande sera donnée par voie d'affichage et mail envoyé à la population (pour les personnes qui ont communiquées leur adresse mail).

- Demandes de Stéphane DOURNEL, relatives à une place de parking à proximité de son local pour la recharge de son camion et l'établissement de "vite-abris" sur la place des Annonciades.

Le conseil accepte les deux propositions. Un arrêté sera rédigé pour placer en arrêt minute, la dernière place de parking située place des Annonciades côté restaurant et l'autoriser à stationner plus longtemps pour lui faciliter le chargement et la recharge de son camion.

Le conseil accepte que Monsieur DOURNEL installe des vite-abris sur la place pour lui permettre d'accueillir plus de clients au vu des conditions liées au COVID-19.

-Déjections canines sur la voie publique.

Le conseil recommande aux propriétaires de faire attention à leurs chiens et de nettoyer leurs crottes dans les rues, ainsi que sur le parc du château. Monsieur le Maire rappelle l'arrêté pris sur ce point.

-Réunion avec l'association des Amis du vieux pays de Nozeroy pour le projet de Statue.

Les membres de la commission patrimoine participeront à la réunion proposée du 20 juin.

- Des remarques ont ponctué le conseil au long de la soirée. :

- Faire une visite des bâtiments de la commune pour les nouveaux conseillers
- Employés communaux par un service au lieu d'un employé titulaire.
- Réflexion sur les moyens de diffusion des informations de la commune à sa population.
- Discussion sur l'arrêt de participation des petites cités comtoises de caractère.

Ces points seront remis à l'ordre du jour des prochaines séances du conseil municipal.

Fin de séance à 0h15.

Prochaine réunion du conseil, le 06 Juillet 2020.

Prochaine réunion du maire et des adjoints, le 29 juin 2020.

Secrétaire de Séance, François MIVELLE

